



PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 1^{er} février 2020 à Montrouge

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Didier CANNIOUX, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Olivier DUBAUT (A : 10h20), Frédéric GUERN (A : 10h27), Tom NAGEL (A : 10h43), Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Alain ROUCAN, Didier SEMINET.

Membres excusés : Fabienne DUHOUX, François DULPHY, Paul NGUYEN, Miriam ROMERO.

Membres absents : Jean-Marie MEURANT, Pierre-Yves ROLLAND.

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER.

I. Ouverture, Actualités.

Il est constaté à 10h10 que 9 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

Le Président Seminet remercie le Président de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées Francis Didier d'avoir généreusement mis les installations du siège de la FFK à disposition de la FFBS pour cette réunion du Comité Directeur.

*Arrivée d'Olivier DUBAUT, le nombre de votant passe à 10,
Arrivée Frédéric GUERN, le nombre de votant passe à 11,
Arrivée de Tom NAGEL, le nombre de votant passe à 12,*

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Approbations
- Commissions
- Demandes, Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- Divers
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- A.G.
- Budget
- PSF

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur demande la modification de l'annexe réglementaire du P.V. du 8 décembre 2019 par la suppression de l'article suivant :

ANNEXE 13 REGLEMENT SPORTIF DU CHALLENGE DE France

~~6.8.2 Pour les lanceurs de 19 ans et plus :~~

~~Règle de lancers par journée (et non par rencontre)~~

~~—Interdiction de dépasser 100 lancers par journée.~~

~~—Interdiction d'être sur le monticule plus d'une fois par journée.~~

~~Le temps de repos imposé à un lanceur, selon le nombre de lancers qu'il a effectué, est le suivant :~~

~~1-45 lancers :~~

~~Pas de repos mais une obligation de faire au maximum 45 lancers le lendemain.~~

~~46-70 lancers :~~

~~1 journée de repos.~~

~~Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et de receveur.~~

~~71-100 lancers :~~

~~2 journées de repos.~~

~~Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et de receveur~~

~~-Les lancers d'échauffement et « pick-offs » ne sont pas comptabilisés.~~

~~Une journée de repos commence le soir de la rencontre à 0.00 jusqu'à minuit (soit 24h minimum)~~

Qui doit être considéré comme une mauvaise manipulation d'effacement. Il n'y a plus de contrainte concernant le nombre de lancer pour les joueurs 19+ au Challenge de France.

Le Comité Directeur après cette modification valide à l'unanimité le procès-verbal du Comité Directeur du 08 décembre 2019 ainsi que les P.V. des Bureaux Fédéraux du 23 décembre 2019 et du 13 janvier 2020.

Les modifications réglementaires votées par le Bureau du décembre pour des problèmes de dates sont présentées ce jour aux membres du Comité Directeur pour confirmation.

IV. Commissions

Les présidentes et président de commissions qui ne l'ont pas encore fait sont invités à faire parvenir rapidement la liste des membres de leur commission au Secrétaire Général afin que les prochains Bureaux les ratifient conformément à l'article 51.3 du Règlement Intérieur.

Commission Fédérale de la Réglementation

Le Comité Directeur nomme le Secrétaire Général président par intérim de la Commission Fédérale de la Réglementation.

Le Comité Directeur valide la proposition du président par intérim de la CFR de ratifier Mme CHEVALIER-MICHON Noémi (079218) comme membre de la CFR.

Le Comité Directeur salue le travail du Président d'honneur à la tête de la Commission Fédérale de la Réglementation et le remercie de son engagement durant toutes ces années.

Le Comité Directeur se prononce favorablement sur les textes préparés par la Commission Fédérale de la Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

La Commission Fédérale de la Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

Commission Fédérale Médicale

Le médecin fédéral entendu, le Comité Directeur accorde par 9 voix pour et 3 abstentions à M. TRILHA-SENECHAL Samuel (089086) une dérogation, conformément aux textes qui viennent d'être votés, jusqu'au 31 juillet 2020 pour jouer la saison 2020 exclusivement dans les championnats 15U Baseball départemental ou régional à l'exception des interligues.

Commission Fédérale Jeunes – président Vincent BIDAUT (PACA)

Conformément à l'article 51.3 du Règlement Intérieur de la Fédération, le Comité Directeur ratifie comme membres des commissions 2020 les licenciés dont les noms suivent et qui ont été choisis par le président de commission :

- Yohann GABRIEL – Nouvelle Aquitaine
- Manuel MARTINS – Ile de France
- Christophe LEVEQUE – Auvergne Rhône Alpes
- Victoria BITEUR – Auvergne Rhône Alpes
- Christelle BONAVIDA – PACA
- Mickaël CERDA – Normandie

Sont rajouté à cette commission

- Stephen LESFARGUES DTN
- Williams CASACOLI correspondant DTN auprès de la CFJeunes
- François COLLET District Administrator de la Little League

Le Comité Directeur valide le P.V. de la Commission Fédérale Jeunes du 15 janvier 2020.

Par ailleurs le Comité Directeur, après avoir entendu le président de la Commission Fédérale Jeunes, confirme que seules les équipes participant à un championnat régional conforme aux règlements fédéraux et validé par la CFJeunes pourront participer aux différentes phases des championnats de France Jeunes. La Commission Fédérale Jeunes fait savoir qu'à ce jour il manque la majorité des règlements des championnats régionaux jeunes.

Commission Fédérale Scolaire et Universitaire

Le Comité Directeur nomme Jean LENOIR (097369) président de la CFSU et donne pour mission à cette commission de promouvoir la pratique du Baseball5 dans le monde scolaire et universitaire.

Commission Nationale Arbitrage Baseball

Les propositions soumises conjointement par la CNAB et la CFJeunes ont été présentées par la CFR

Commission Nationale Sportive Baseball

Les propositions de modifications réglementaires soumises par la CNSB ont été présenté par la CFR

Commission Nationale Sportive Softball

Les propositions de modifications réglementaires soumises par la CNSS ont été présentées par la CFR

Le Comité Directeur à la vue de la candidature exprimée accorde l'organisation du Challenge de France de Softball Féminin au club 059008 - Baseball Club de Valenciennes.

Commission Fédérale de Discipline

Les propositions de modification du nouveau Règlement Disciplinaire et de son barème de sanctions ont été présentés par la CFR et seront soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Commission de répartition des fonds

A la suite de la modification de l'article 75 du RI proposée par la CFR, le Comité Directeur ouvre l'appel à candidature pour l'élection des représentants territoriaux à la Commission de répartition des fonds. L'élection se déroulera le 4 avril 2020 en marge de l'Assemblée Générale.

Commission Fédérale Terrains et Équipements

Le Président de la CFTE Sylvain Ponge informe les membres du Comité Directeur des dossiers suivis par la Commission.

La Commission rend un avis favorable à l'utilisation des infrastructures de Saint-Aubin comme deuxième terrain du Challenge de France de Baseball 2020.

La Commission informe le Comité Directeur de la situation du club de Pessac qui va voir son terrain de softball relocalisé en raison d'un projet de réurbanisation du quartier dans lequel il est actuellement implanté. Le Président de la Fédération s'est déplacé à Pessac pour rencontrer l'adjoint en charge des sports et le directeur des sports en compagnie de la Présidente du club. La CFTE et l'association France

Baseball Field préparent une solution technique dans la perspective de l'installation de l'activité softball sur le site de Romainville actuellement utilisé pour l'activité baseball.

Commission Fédérale Sports et Handicap

Le Président de la CFSH Tom Nagel informe les membres du Comité Directeur que l'Association Blind Baseball France organisera, en partenariat avec la ville de Paris et Lions Club, une réunion d'information le 6 février des initiations de Blind Baseball pour le grand public les 15, 22 février et le 14 mars.

Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE)

Le Comité Directeur ratifie la composition de la CSOE avec les membres suivants :

- Antoine FONTAINE (112487) président de la CFJ
- Gérard MOULIN (016990)
- Gilbert LEJEUNE (033816)

V. Demandes, Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline

075047 - Paris Becrews Baseball Club

Le Comité Directeur accorde une dérogation conforme à l'article 32.02.01 des RGES 2020 pour le club 075047 - Paris Becrews Baseball Club, club évoluant dans le championnat régional de plus bas niveau d'Île de France, afin de lui permettre d'utiliser dans l'équipe « équipe 2 PARIS BECREWS » jusqu'à 5 joueurs mutés présents simultanément sur la feuille de score.

083017 - Les renards de la Vallée ASBS

Le Comité Directeur autorise les tournois suivants organisés par le club 083017 - Les renards de la Vallée ASBS :

- « Les Internationaux de la Vallée », baseball international 12U au Complexe Sportif Jacques ASTIER 83210 LA FARLEDE les 21 et 22 mars 2020,
- « CAMOUS Trophy », baseball international 15U au Stade municipal vallon de la renarde 83210 BELGENTIER les 28 et 29 mars 2020.

057004 - SMEC Metz

Le Comité Directeur autorise le club 057004 - SMEC Metz à participer aux tournois suivants :

- Le 28 mars et 29 mars à Mannheim, dans le cadre d'un tournoi pre-saison, face aux clubs de Mannheim (All) et Utrecht (P-B),
- Le 4 avril face au club de Namur (Bel) à Metz, pour un double programme.

910011 - Ligue ILE de FRANCE de Baseball, Softball, Cricket

Le Comité Directeur autorise la tenue de l'Open International Féminin Baseball Softball Cricket adulte organisé par la ligue 910011 - Ligue ILE de FRANCE de Baseball, Softball, Cricket accueillant des équipes de Belgique, du Royaume-Uni et des Pays-Bas au complexe Gaston Rebuffat 1 allée Jean de Florette 95120 Ermont les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2020 en Baseball, Softball et Cricket.

068002 - FC Mulhouse Section Baseball Softball

Le Comité Directeur autorise par 11 voix contre 1 le club 068002 - FC Mulhouse Section Baseball Softball à faire jouer son équipe première baseball 19+ dans le championnat régional allemand du Bade-Wurtemberg pour la saison 2020.

Manon MARI (064702)

Après étude du dossier, le Comité Directeur décide d'accorder l'extension de licence de Manon MARI (064702) au club 038002 - Grizzlys de Grenoble

078011 - Montigny Baseball Les Cougars

Le club 078011 - Montigny Baseball Les Cougars remercie le Comité Directeur de lui avoir accordé l'organisation du plateau nord du championnat de France 12U baseball 2020

VI. DTN

Le DTN présente la répartition des crédits ANS pour l'année 2020 :

- le montant du Contrat de Performance est de 365 000€ (dont 35.000 € d'aides personnalisées) suite au rendez-vous du lundi 20 janvier 2020 à l'ANS avec le Président.

- dernière année de la CPO avec une enveloppe de 80.000 € sur les actions Baseball5, Cricket et coopération franco-cubaine.
- une enveloppe complémentaire de 20.000 € est attribuée à la fédération dans le cadre de la mise en place du Projet Sportif Fédéral pour l'année 2020 et 2021.

Soit un total d'aide pour l'année 2020 en provenance de l'ANS de 430.000 € sur le budget prévisionnel de la fédération, plus un droit de tirage de 35.000 € d'aides personnalisées.

Le DTN informe le comité directeur du prochain camp MLB 15U et 18U 2020 qui se tiendra du 13 au 16 avril au CREPS de Toulouse.

Le DTN informe le comité directeur que nous avons 41 inscrites au prochain Clinic de baseball féminin qui se tiendra du 8 au 11 février 2020.

Ce stage de perfectionnement sera organisé par le manager de l'équipe de France Féminine de Baseball, Lahcène BENHAMIDA avec le soutien de la Fédération Japonaise de Baseball, dans le cadre du partenariat entre la fédération et la FJB, la Manager de l'Équipe Féminine de Baseball du Japon Akiko SHIMURA sera présente lors du stage à Montigny-le-Bretonneux. Elle sera accompagnée de la triple MVP de la Coupe du Monde de Baseball Féminin WBSC et sextuple championne du monde en titre, Ayami SATO.

Le DTN rappelle que les licenciés, quel que soit leur niveau (national, international ou autre), leur statut ou leur palmarès, ne pourront plus se prévaloir de la raison médicale dument justifiée (RMDJ) dans le cadre d'une procédure disciplinaire pour justifier la présence dans leur échantillon prélevé à l'occasion d'un contrôle antidopage, l'usage ou la tentative d'usage, la possession, l'administration ou la tentative d'administration des substances ou méthodes interdites.

- La seule présentation d'un certificat médical et d'une ordonnance ne suffiront pas pour exonérer le sportif de sa responsabilité et lui éviter une sanction.
- Seule une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), qu'elle soit rétroactive ou non, permettra au sportif de ne pas être sanctionné.

VII. Vie du siège

Contrats

417 Feet (distribution)

Le Comité Directeur valide le renouvellement du contrat de distribution commerciale non exclusive conclu avec la SARL 417 Feet par lequel la Fédération autorise le distributeur à commercialiser dans sa boutique les différents modèles de casquettes « France » New Era de la Fédération (durée : un an – du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020).

417Feet (publicité)

Le Comité Directeur valide le renouvellement du contrat de publicité conclu avec la SARL 417 Feet par lequel la Fédération autorise l'annonceur à diffuser une annonce publicitaire sur le site Internet de la Fédération www.ffbs.fr (durée : cinq ans -du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2025)

Pitney Bowes (machine à affranchir)

Le Comité Directeur valide le renouvellement du contrat de location et d'entretien de la machine à affranchir et de la balance postale du siège fédéral conclu avec la SAS Pitney Bowes (durée : cinq ans – du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2025).

CNCNC France Cricket

Le Comité Directeur accorde au Président SEMINET le pouvoir de négocier la convention avec le CNCNC , convention qui devra être signée avant le prochain Comité Directeur. Le Président s'engage à faire le point précis lors du prochain Comité Directeur.

Stages

Le Comité Directeur valide la fiche de poste concernant un poste de stagiaire sur de l'événementiel.

Le Comité Directeur valide le recrutement de Mme DUPETIT pour un stage juridique dans le cadre d'un Master 2 Droit du Sport pour une durée de 6 mois à compter du 6 avril 2020.

Appel à projets Baseball5

Le Comité Directeur décide de reconduire l'enveloppe de 30000€ consacrés au développement du Baseball5. L'appel à projets sera lancé le 3 février, les clubs, comités et ligues pouvant candidater jusqu'au 15 mars.

VIII. Vie Fédérale

Affiliations

Le Comité Directeur valide l'affiliation définitive du club « FRANCE STAR CRICKET CLUB (FSCC) », Président Amin KHAN, siège social 7 rue des coudes Cornettes, 93230 Romainville numéro d'affiliation 093028,

Le Bureau Fédéral valide l'affiliation définitive du club « LES EMPEREURS – SPORTS AMERICAINS », Président Teddy LOUIS, siège social Maison des associations route de Caderousse, 84100 ORANGE numéro d'affiliation 084006.

Le Comité Directeur valide l'affiliation du club « NIMES CRICKET CLUB », président Rolf ZECHNER, siège social 3 rue du Courtieu 30000Nîmes, numéro d'affiliation 030016.

Radiation

Le Comité Directeur prononce la radiation du club 973002 - Baseball Club de Kourou pour non-paiement des cotisations 2019

Ententes

Le Bureau Fédéral valide le nouveau formulaire de convention d'entente.

Le Bureau Fédéral valide les ententes suivantes :

- Thiais Brévannes Noisy (093003 - Noisy Le Grand Web's / 094008 - Speed Baseball de Thiais / 094004 - A.S Brévannes Caribous), championnat régional de baseball 15U IDF, droits sportifs 093003 - Noisy Le Grand Web's,
- Thiais Brévannes Noisy (094008 - Speed Baseball de Thiais / 093003 - Noisy Le Grand Web's), championnat régional de baseball 12U IDF, droits sportifs 094008 - Speed Baseball de Thiais,
- Titans Baseball (039006 - Titans Baseball Softball Club / 021006 - Dijon Université Club Baseball, Softball & Cricket) championnat régional de baseball 19+ Bourgogne Franche-Comté, droits sportifs 039006 - Titans Baseball Softball Club,
- Dragobats (086002 - Stade Poitevin Baseball / 079004 - Baseball Club Niortais), championnat régional de baseball 19+ Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 086002 - Stade Poitevin Baseball,
- Sparks de Limoges (087002 - Limoges Sparks / 087005 - POL Baseball Haute-Vienne), championnat régional de baseball 9U Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 087002 - Limoges Sparks,
- Sparks de Limoges (087002 - Limoges Sparks / 087005 - POL Baseball Haute-Vienne), championnat régional de baseball 9U Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 087002 - Limoges Sparks,
- Sparks de Limoges (087002 - Limoges Sparks / 087005 - POL Baseball Haute-Vienne), championnat régional de baseball 9U Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 087002 - Limoges Sparks,
- DRAGONS-STORM (077020 - Baseball Club de Lagny les Storm / 077021 - Dragons - Baseball Softball Baseball5 Club du Val d'Europe), championnat régional de baseball 9U, droits sportifs 077020 - Baseball Club de Lagny les Storm,
- SAINTS (078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball / 078007 - Club de Baseball d'Orgeval), championnat régional de baseball 9U IDF, droits sportifs 078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball,
- SAINTS (078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball / 078007 - Club de Baseball d'Orgeval), championnat départemental de baseball 12U Yvelines, droits sportifs 078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball,
- SAINTS (078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball / 078007 - Club de Baseball d'Orgeval), championnat départemental de baseball 15U Yvelines, droits sportifs 078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball,
- FROGS D'ORGEVAL (078007 - Club de Baseball d'Orgeval / 078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball), championnat régional de baseball 19+ IDF, droits sportifs 078007 - Club de Baseball d'Orgeval,
- SAINTS (078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball / 078007 - Club de Baseball d'Orgeval), championnat régional de baseball 19+ IDF, droits sportifs 078002 - Saints - Saint Germain /Saint Nom, club de Baseball,
- NOISY LE GRAND / LES ULLIS (091009 - C.O.Ulis Baseball Softball / 093003 - Noisy Le Grand Web's), championnat régional baseball 9U IDF, droits sportifs 091009 - C.O.Ulis Baseball Softball,

- DOMONT (Les Cerbères) (095021 - Baseball Club Domontois Les Cerberes / 095008 - Les Squales de Vauréal), championnat régional baseball 9U IDF, droits sportifs 095021 - Baseball Club Domontois Les Cerberes,
- Bandits (094016 - Bandits de Nogent Baseball Softball Club / 095025 - Royals Roosters Baseball et Softball Club), championnat régional softball masculin 19+ IDF, droits sportifs 094016 - Bandits de Nogent Baseball Softball Club,
- BAYSTAR Antibes (006032 - Baystars Baseball Softball / 006025 - Club Omnisports de VALBONNE / 006033 - Tourrettes Outdoor Sport Club), championnat régional baseball 15U PACA, droits sportifs 006032 - Baystars Baseball Softball,
- RENARDS de VALLEE du GAPEAU (083017 - Les renards de la Vallée ASBS / 030003 - Les Chevaliers de Beaucaire / 005002 - Gap Baseball et Softball Club "Road Runners"), championnat régional baseball 15U PACA, droits sportifs 083017 - Les renards de la Vallée ASBS,
- ENTENTE ANGOULEME/LA FORCE (016002 - Les Lynx d'Angoulême / 024003 - Softball Club Forcelais "Les Alouettes"), championnat régional Softball féminin 19+ Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 016002 - Les Lynx d'Angoulême,
- Entente Pau – Andernos (064001 - Pau Pumas / 033018 - Corsaires d'Andernos les Bains), championnat régional baseball 15U Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 064001 - Pau Pumas,
- EYSINES-CAMPET (033008 - Raiders d'Eysines / 040005 - Club de Baseball Softball Les Scorpions), championnat régional baseball 15U Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 033008 - Raiders d'Eysines,
- LES EMPEREURS SPORTS AMERICAINS (084006 - Les Empereurs - Sports Américains / 013038 - Bulls Baseball Club), championnat régional baseball 19+ PACA, droits sportifs 084006 - Les Empereurs - Sports Américains,
- Le Porge/La Teste (033019 - Les Echassiers du Porge Baseball et Softball / 033015 - La Teste Pirates du Bassin d'Arcachon), championnat régional baseball 9U Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 033019 - Les Echassiers du Porge Baseball et Softball,
- Le Porge/La Teste (033019 - Les Echassiers du Porge Baseball et Softball / 033015 - La Teste Pirates du Bassin d'Arcachon), championnat régional baseball 12U Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 033019 - Les Echassiers du Porge Baseball et Softball,
- Le Porge/La Teste (033015 - La Teste Pirates du Bassin d'Arcachon / 033019 - Les Echassiers du Porge Baseball et Softball), championnat régional baseball 15U Nouvelle-Aquitaine, droits sportifs 033015 - La Teste Pirates du Bassin d'Arcachon,
- SAINT-LO (014001 - Caen Baseball Softball Phénix / 050002 - Les Jimmers de Saint Lô / 050011 - Lynx Baseball Softball Club de Valognes), championnat régional baseball 15U Normandie, droits sportifs 014001 - Caen Baseball Softball Phénix,
- Entente DEVILS Bron St Priest-CUBS Cruzilles lès Mépillat (069016 - Devils de Bron Saint-Priest / 001002 - Cubs Academy Softball Teeball), championnat régional baseball 15U AURA, droits sportifs 069016 - Devils de Bron Saint-Priest,
- BCF Web's (093003 - Noisy Le Grand Web's / 075027 – BCF), championnat régional softball féminin 19+ IDF, droits sportifs 093003 - Noisy Le Grand Web's,
- BCF Web's (093003 - Noisy Le Grand Web's / 075027 – BCF), championnat national 2 softball féminin 19+, droits sportifs 093003 - Noisy Le Grand Web's,
- Nantes/Limeil (044004 - Nantes Atlantique Baseball / 094004 - A.S Brévannes Caribous), championnat national softball masculin 19+, droits sportifs 044004 - Nantes Atlantique Baseball).

Trophées Fédéraux :

Le Comité Directeur, après étude des demandes et concertation, désigne les récipiendaires suivants pour l'obtention des mérites fédéraux 2019 :

- Récompensant sur l'année 2019:

- Trophée sportif masculin baseball: Jacques BOUCHERON
- Trophée sportif féminin baseball : Marjorie BRUNEL
- Trophée sportif féminin softball: Sarah BENCHALI
- Trophée sportif masculin softball: Nicolas GARIN
- Trophée jeune baseball: Emma FAYOL
- Trophée jeune softball: Yasmine DERBAL
- Trophée meilleur espoir baseball : Paolo BROSSIER et Mathys NEYRAL
- Trophée meilleure espoir softball : Jasmine BOUZIRI-VUONG
- Mérite arbitre : Patrick CIBBA
- Trophée arbitre softball: Nicolas ROUX
- Trophée entraîneur baseball: Thomas SALADO
- Trophée entraîneur softball: Stephan MARI
- Mérite bénévole: Eric HERVE

- Mérite dirigeant: Colette GONJOT
- Mérite club: Evry
- Mérite ligue: Auvergne Rhône-Alpes
- Mérite exceptionnel : Gilbert LEJEUNE et Delphine BERARD

WCBF

Comme l'avait annoncé M. OH à Osaka en novembre 2019, la World Children Baseball Fondation a invité 5 jeunes licenciées féminines françaises de 10 et 11 ans pour un clinic de baseball du 14 au 21 août 2020 à Narita au Japon.

Les Ligues prévenues doivent donner avant le 15 février le nom de 2 licenciées chacune, un tirage au sort sera effectué parmi les noms reçus pour désigner les 5 lauréates.

Le Comité Directeur nomme Marjorie BRUNEL (077474), MVP du championnat d'Europe féminin 2019, chaperonne pour accompagner nos jeunes licenciées durant ce séjour.

IX. Assemblée Générale 2020

Une modification des Statuts et du Règlement Intérieur étant proposée par le Comité Directeur, ce dernier convoque une Assemblée Générale Extraordinaire qui précédera l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les deux Assemblées Générales se tiendront au stade Charléty avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris le samedi 04 avril 2020 à partir de 14h.

Le Secrétaire Général rappelle que lors de la prochaine Assemblée Générale deux postes vacants dont un réservé à une femme sont ouverts à candidature, date limite au 6 mars 2020.

Le Comité Directeur valide les ordres du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire proposés par le Bureau Fédéral.

Le Comité Directeur valide la proposition de circulaire « Montants cotisations et licences » qui sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale et le remboursement sur demande de la différence entre le montant des licences de Baseball5 réglées entre le 1^{er} décembre 2019 et le 4 avril 2020 et le montant soumis au vote de l'Assemblée.

Conformément à la demande du Ministère des Sports, la Fédération organisera son Assemblée Générale Élective avant la fin de l'année 2020. Le Comité Directeur propose la date du 28 novembre et demandera en conséquence à l'Assemblée Générale du 4 avril de se prononcer sur un arrêté des voix au 31 octobre 2020 et non au 31 décembre 2020.

X. Budget

Arrêtés des Comptes 2019

Le président donne lecture des résultats définitifs de l'exercice 2019. Celui-ci fait apparaître :

- un total de recettes de : 1 625 892,92€
- un total de dépenses de : 1 624 722,36€
- Soit un excédent de : 1 170,56€ dont
 - o un résultat d'exploitation de : (-) 571,46€
 - o un résultat financier de : (-) 4 705,46€
 - o et un résultat exceptionnel de : 6 447,48€

Le Comité Directeur arrête les Comptes présentés ci-dessus.

Budget 2020

Le Président présente le projet de budget pour l'exercice 2020. Celui-ci fait apparaître un résultat prévisionnel de + 10.865€, les recettes s'élevant à 1.695.380€ et les dépenses à 1.684.515€. Ce budget est marqué par une baisse substantielle des crédits dévolus au haut-niveau afin d'accompagner le développement des pratiques tout en garantissant la stabilité financière de la Fédération. Figurent notamment au budget 2020 l'enveloppe renouvelée de 30.000€ pour les appels à projets Baseball5, une enveloppe de 25.000€ dédiée à l'aide à la participation aux Interligues Little League venant s'ajouter à la rétrocession sur licences jeunes (25.000€) et à la dotation financière obtenue auprès de la Little League

(18.000€) et des moyens plus conséquents sur les actions des Commissions Fédérales comme la relance de l'opération « Prends-toi au jeu ! » ou encore l'aide au développement du Blind Baseball.

Le Comité Directeur approuve le projet de budget à l'unanimité.

XI. PSF

François Collet présente la version finale du Projet Sportif Fédéral qui sera transmis à l'Agence Nationale du Sport pour approbation. Celui-ci est le fruit d'un travail commun avec les Ligues régionales entamé en mars 2019 lors du premier Séminaire des Ligues et achevé lors du deuxième Séminaire de janvier 2020. Le PSF reprend les principaux axes de l'ancien Projet Fédéral 'Ambition 2024' en le déclinant jusqu'à l'échelon club, en répertoriant les actions clés et principaux leviers opérationnels.

La note de cadrage relative aux appels à projets devant être lancés en mars (ex-crédits CNDS) est en cours de finalisation et sera prochainement transmise aux organes déconcentrés et à l'ANS pour approbation.

Le Comité Directeur remercie les Ligues pour leur implication dans les travaux menés et pour la richesse des débats des séminaires qui font ressortir un besoin fort en matière de structuration territoriale et la nécessité de poursuivre la coopération entamée l'an dernier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30.

Prochain Comité Directeur le samedi 4 avril 2020 jour de l'Assemblée Générale au stade Charlety Avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général

Modifications règlementaires

Comité Directeur du 1^{er} février 2020

I.	PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.....	2
	ARTICLE 62 : LISTE DES DIVERSES COMMISSIONS	2
	ARTICLE 75 : LA COMMISSION FEDERALE D'ATTRIBUTION DES FONDS DEDIES AUX CLUBS, COMITES DEPARTEMENTAUX ET LIGUES REGIONALES.....	2
II.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX ET DU REGLEMENT MEDICAL.....	3
	REGLEMENTS GENERAUX ARTICLE 31 : DEROGATION AUX CATEGORIES D'ÂGE.....	3
	REGLEMENT MEDICAL CHAPITRE III - LA REGLEMENTATION MEDICALE	3
III.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES BASEBALL	4
	ANNEXE.1 ARBITRAGE.....	4
	ANNEXE.1.04.....	5
	ANNEXE.1.05.....	6
	ANNEXE.1.06.....	6
	ANNEXE.1.07.....	6
	ANNEXE 8	7
	ANNEXE 18 - 3	7
	ANNEXE 22.....	7
	DIVISION 1 : 11 CLUBS	8
IV.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL	9
	ARTICLE 30 : DE LA QUALIFICATION	9
V.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL.....	10
	ANNEXE.1.02.....	10
	ANNEXE.1.04.....	10
	ANNEXE.1.05.....	10
	INTERLIGUES 12U	11
VI.	PROPOSITION DE MODIFICATION DE FORMULAIRES	12
	BALLES OFFICIELLES SOFTBALL 2020	12
	BATTES OFFICIELLES SOFTBALL 2020	13

I. PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Exposé des motifs :

- correction de la dénomination de la commission d'attribution des fonds
- précision de la durée de mandat et des conditions d'élection du représentant des ligues régionales et du représentant des comités départementaux au sein de la commission de répartition des fonds.

Modification possible par le comité directeur en application des dispositions de l'article 57.2 du règlement intérieur.

ARTICLE 62 : LISTE DES DIVERSES COMMISSIONS

.../...

- Commission fédérale d'attribution des fonds ~~perçus par la fédération et~~ dédiés aux clubs, ~~organismes nationaux,~~ comités départementaux et ligues régionales Art 75

.../...

ARTICLE 75 : LA COMMISSION FEDERALE D'ATTRIBUTION DES FONDS ~~PERCUS PAR LA FEDERATION ET DEDIES AUX CLUBS, ORGANISMES NATIONAUX, COMITES DEPARTEMENTAUX ET LIGUES REGIONALES~~

.../...

75.2 En dérogation des dispositions des articles 56.2, 56.3 et 56.5 du présent règlement la commission est composée :

- sans limite de temps :
 - du président de la fédération ou de l'un des vice-présidents dûment mandaté,
 - du secrétaire général ou du secrétaire général adjoint,
 - du trésorier général ou du trésorier général adjoint,
 - du directeur technique national ou son représentant dûment mandaté,
 - du président de la commission fédérale financière ou son représentant dûment mandaté,
 - du président de la commission fédérale juridique ou son représentant dûment mandaté,
 - du président de la commission fédérale de la réglementation ou son représentant dûment mandaté.
- ~~— d'un président de ligue régionale élu par ses pairs lors de l'assemblée générale fédérale annuelle,~~
- ~~— d'un président de comité départemental élu par ses pairs lors de l'assemblée générale fédérale annuelle,~~
 - d'un représentant de France Cricket désigné par le comité directeur de France Cricket,
 - des Présidents d'Honneur de la fédération ;
- ainsi que de représentants territoriaux élus chaque année le jour de l'assemblée générale fédérale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos :
 - un président de ligue régionale élu par ses pairs,
 - un président de comité départemental élu par ses pairs.

.../...

75.5 Le ou les représentant(s) territoriaux au sein de la commission fédérale d'attribution sont élus dans les conditions suivantes :

- les candidatures doivent être conformes aux articles 11.5.1, 11.5.2, 11.7.1, 11.8 des statuts et 35.1.3 du présent règlement intérieur de la fédération.
- une personne simultanément président(e) d'une ligue régionale et d'un comité départemental, peut candidater et être élue comme représentant territorial au sein de la commission fédérale d'attribution pour le compte de la ligue régionale et/ou du comité départemental qu'il préside ;
- les candidatures doivent parvenir à la fédération, par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt en main propre contre récépissé, 28 jours au moins avant la date de l'élection ;
- la liste des candidats est communiquée respectivement aux présidents des ligues régionales ou aux présidents des comités départementaux, 15 jours au moins avant la date de l'élection ;
- les candidats peuvent saisir, avant le scrutin, la commission de surveillance des opérations électorales, dans un délai de 7 jours après la publication de la liste des candidats. Cette saisine ne peut concerner que la recevabilité des candidatures, en particulier les cas d'inéligibilité. La commission de surveillance des opérations électorales doit alors se réunir et donner un avis dans un délai de 7 jours ;
- en cas de changement du président de la ligue régionale et/ou du comité départemental ainsi élu, son mandat de représentant territorial revient de plein droit à son successeur en tant que président de ladite ligue régionale et/ou dudit comité départemental pour la durée restant à courir.

II. PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX ET DU REGLEMENT MEDICAL

Exposé des motifs : ajout de la possibilité de déroger aux catégories d'âge suite à la recommandation du CNOSF.

REGLEMENTS GENERAUX Article 31 : ~~Article abrogé~~DEROGATION AUX CATEGORIES D'ÂGE

31.1 Le comité directeur de la fédération peut, sur demande motivée de la Commission Fédérale Médicale, autoriser un joueur ou une joueuse à participer aux championnats et compétitions de la catégories d'âge inférieure à celle à laquelle il ou elle appartient.

31.2 La dérogation est accordée pour la durée demandée par la Commission Fédérale Médicale. Elle ne peut être renouvelée que par une nouvelle décision du comité directeur dans les conditions de l'article 31.1 ci-dessus.

REGLEMENT MEDICAL CHAPITRE III - LA REGLEMENTATION MEDICALE

.../...

Article 8

Adaptation de la pratique en fonction de l'état de santé du pratiquant

Dans le cas où une raison médicale avérée freine le sportif dans la pratique de la discipline, il, ou son représentant légal, peut solliciter une dérogation de pratique en-dessous de sa catégorie d'âge.

A cette fin, il lui appartient de communiquer sa demande, les éléments de son dossier médical ainsi que tout autre élément pertinent, au médecin fédéral national qui les étudie et fait, si la demande lui paraît fondée, une proposition au comité directeur pour l'attribution d'une dérogation pour une durée déterminée.

Cette proposition est soumise au vote du comité directeur pour la durée recommandée par le médecin fédéral national.

Sur demande du sportif, ou de son représentant légal, adressée au médecin fédéral national, si ce dernier le juge nécessaire, la dérogation peut être renouvelée par une nouvelle décision du comité directeur.

III. PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES BASEBALL

Exposé des motifs :

- modifications demandées par la CNAB suite aux échanges avec la CF Jeunes quant à l'arbitrage des compétitions 9U à 18U,
- ajout des provisions scorage/statistique des compétitions 9U à 18U,
- mise à jour pour la saison 2020 de l'annexe 22 relative aux péréquations.

ANNEXE.1 ARBITRAGE

.../...

CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES

Catégories 12U, 15U, 18U (Open le cas échéant) et 23U (Open le cas échéant)

Pour l'ensemble des rencontres de la compétition, hors phase finale, un arbitre de chaque équipe participante, ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de celle-ci, doit être présent lors de chaque regroupement. Ses frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge ~~du son~~ club qu'il s'engage à représenter.

Pour les tours préliminaires (phases de poules, de qualification, de classement), les indemnités, selon le barème fédéral, seront réparties entre l'ensemble des clubs présents.

Pour ces tours préliminaires (phases de poules, de qualification, de classement) et dans l'hypothèse de regroupements de 3 équipes ou plus, les indemnités des arbitres seront payées, par souci de simplification, directement par la fédération.

Les clubs participants s'engagent à couvrir l'intégralité de ces indemnités.

Ainsi, le dossier d'inscription au championnat contiendra 1 chèque de provision d'un montant correspondant au nombre de jours de compétition multiplié par :

- le forfait journalier pour les 12U et 15U (deux rencontres et plus dans la même journée) ;
- trois indemnités d'arbitrage pour les autres catégories.

A la fin de la compétition, un état récapitulatif des frais d'arbitrage sera établi par les services de la fédération et la commission nationale arbitrage baseball.

Lorsque la provision d'arbitrage constituée lors de l'engagement en championnat ne suffit pas à couvrir l'intégralité de la charge financière arbitrale payée par la fédération, il sera réclamé aux clubs le paiement du solde financier qui leur incombe.

En cas de trop-perçu par la fédération, ce montant sera retourné équitablement aux clubs participants dans le plus bref délai.

[Pour les phases finales, les arbitres sont nommés par la commission nationale arbitrage baseball.](#)

Les indemnités, selon le barème fédéral, sont prises en charge par la fédération.

[L'ensemble des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres sera réparti entre l'ensemble des clubs qualifiés et fera l'objet d'une facturation séparée à l'issue de la compétition par la fédération.](#)

Catégories 6U, 9U et 10U (Open le cas échéant)

[Pour chaque regroupement, un responsable de l'arbitrage est nommé par la commission nationale arbitrage baseball afin de désigner les arbitres officiant lors de la compétition. Ces arbitres seront proposés par la commission régionale arbitrage baseball dont dépend le club organisateur.](#)

[Les arbitres, de grade AD/AF1 ou jeune arbitre au minimum et ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de l'une des équipes engagées, officieront, sur la base d'un arbitre par match quant au coût, de manière à couvrir l'ensemble des rencontres.](#)

[L'ensemble des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et des indemnités des arbitres sera payé, par souci de simplification, directement par la fédération.](#)

[Les clubs participants s'engagent à couvrir l'intégralité de ces frais.](#)

[Ainsi, le dossier d'inscription à la compétition contiendra 1 chèque de provision d'un montant de 100 euros par équipe et par regroupement.](#)

[À la fin de la compétition, un état récapitulatif des frais d'arbitrage sera établi par les services de la fédération et la commission nationale arbitrage baseball.](#)

[Lorsque la provision d'arbitrage constituée lors de l'engagement ne suffit pas à couvrir l'intégralité de la charge financière arbitrale payée par la fédération, il sera réclamé aux clubs le paiement du solde financier qui leur incombe.](#)

[En cas de trop-perçu par la fédération, ce montant sera retourné équitablement aux clubs participants dans le plus bref délai.](#)

ANNEXE.1.04

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS **CHAMPIONNAT NATIONAL 23U et/ou 18U**

.../...

- Montant de la provision d'arbitrage pour le tour préliminaire (plateaux nord/sud) : **180 €**
- [Montant de la provision scorage/statistique pour le tour préliminaire \(plateaux nord/sud\) : 210 €](#)

.../...

Présenter un ou plusieurs arbitres officiels du cadre actif, les arbitres départementaux devant être validés, au regard de leur expérience, par cooptation par la C.N.A.B, s'engageant à officier autant que nécessaire afin qu'un arbitre, engagé au titre du club et pour ledit championnat et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de score, soit présent lors de chaque regroupement de la phase préliminaire ([phases de poules, de qualification, de classement](#)) [et/ou de la phase finale](#) du championnat auquel participe le club.

.../...

ANNEXE.1.05
CONDITIONS D'ENGAGEMENTS
CHAMPIONNAT NATIONAL 15U

.../...

- Montant de la provision d'arbitrage pour le tour préliminaire (plateaux nord/sud) : **100 €**
- [Montant de la provision scorage/statistique pour le tour préliminaire \(plateaux nord/sud\) : 160 €](#)

.../...

Présenter un ou plusieurs arbitres officiels du cadre actif, les arbitres départementaux devant être validés, au regard de leur expérience, par cooptation par la C.N.A.B, s'engageant à officier autant que nécessaire afin qu'un arbitre, engagé au titre du club et pour ledit championnat et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de score, soit présent lors de chaque regroupement de la phase préliminaire ([phases de poules, de qualification, de classement](#)) ~~et/ou de la phase finale~~ du championnat auquel participe le club.

.../...

ANNEXE.1.06
CONDITIONS D'ENGAGEMENTS
CHAMPIONNAT NATIONAL 12U

.../...

- Montant de la provision d'arbitrage pour le tour préliminaire (plateaux nord/sud) : **100 €**
- [Montant de la provision scorage/statistique pour le tour préliminaire \(plateaux nord/sud\) : 160 €](#)

.../...

Présenter un ou plusieurs arbitres officiels du cadre actif, les arbitres départementaux devant être validés, au regard de leur expérience, par cooptation par la C.N.A.B, s'engageant à officier autant que nécessaire afin qu'un arbitre, engagé au titre du club et pour ledit championnat et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de score, soit présent lors de chaque regroupement de la phase préliminaire ([phases de poules, de qualification, de classement](#)) ~~et/ou de la phase finale~~ du championnat auquel participe le club.

.../...

ANNEXE.1.07
CONDITIONS D'ENGAGEMENTS
CHAMPIONNAT NATIONAL 9U ET 10U

.../...

- Montant du chèque de caution : 150 €
- [Montant de la provision d'arbitrage par équipe : 100 €](#)
- [Montant de la provision scorage/statistique en 9U : 20 €](#)
- [Montant de la provision scorage/statistique en 10U : 30 €](#)

.../...

~~Présenter un ou plusieurs arbitres officiels du cadre actif, les arbitres départementaux devant être validés, au regard de leur expérience, par cooptation par la C.N.A.B, s'engageant à officier autant que nécessaire afin qu'un arbitre, engagé au titre du club et pour ledit championnat et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de score, soit présent lors de chaque regroupement de la phase préliminaire et/ou de la phase finale du championnat auquel participe le club.~~

- ~~• Le déplacement de l'arbitre sera à la charge de son club.~~
- ~~• Si plusieurs arbitres sont engagés au titre d'une même équipe : communication du nom de l'arbitre, à la C.F Jeunes et à la C.N.A.B, le mercredi précédent les rencontres, au plus tard.~~

~~—Chaque arbitre devra remplir un « formulaire engagement arbitre » pour le championnat de France 12U qui fera partie du dossier d'engagement définitif du Club au championnat de France considéré.~~

~~.../...~~

ANNEXE 8

Cahier des charges d'organisation des championnats jeunes

~~.../...~~

Organisation

~~.../...~~

Officiels - Arbitrage – Scorage

Le comité d'organisation s'engage à mettre une salle de réunions à disposition des officiels.

Il s'engage également à prévoir un vestiaire à la disposition des arbitres.

Pour les catégories 9U et 10U : la commission régionale arbitrage baseball dont dépend le club organisateur proposera une liste d'arbitres, de grade AD/AF1 ou jeune arbitre au minimum et ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de l'une des équipes engagées, afin qu'ils couvrent, sur la base d'un arbitre par match, l'ensemble des rencontres de la compétition.

ANNEXE 18 - 3

Règlement Sportif des Interligues 12U et 15U

~~.../...~~

4.6 Retour de l'engagement définitif et calendrier définitif

~~.../...~~

- un chèque d'inscription de 150 €
- ~~— un chèque de caution de 150 € destiné à l'organisateur,~~
- un chèque de caution de 150 € destiné à la commission fédérale jeunes,
- un chèque de provision scorage/statistique de 110 €.

~~.../...~~

ANNEXE 22

Application RGES 47.01.02

Préparée par le Responsable chargé des Péréquations et

Votée par le Comité Directeur du 1^{er}9 février 202019

PEREQUATIONS BASEBALL 202019

~~A compter du 1^{er} janvier 2020, les péréquations nationales sont gérées par le siège fédéral. A compter du 1^{er} janvier 2008, par décision du Comité Directeur fédéral, la gestion intégrale des péréquations baseball est effectuée à Nice, sous la responsabilité d'Alain MARCHI, trésorier de la ligue Provence, Alpes, Cote d'Azur de Baseball, Softball et Cricket.~~

~~A la demande d'Alain MARCHI, le comité directeur décide de gérer, à compter du 1^{er} mars 2019, la partie financière des péréquations nationales par la trésorerie fédérale.~~

~~Les calculs PN, tableaux et envois aux clubs continueront d'être gérés par Alain MARCHI.~~

.../...

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES A L'ARTICLE 47 des RGS BASEBALL
REGLES GENERALES A TOUTES LES PEREQUATIONS**

.../...

- 6/ Dans le cas où certaines péréquations ne seraient pas réglées par des clubs en temps voulu, les chèques de régularisation seront expédiés le 15 janvier 20210, voire le 15 février 20210.
- 7/ Une « attestation de paiement » sera expédiée aux clubs pour le 10 janvier 20210.

.../...

**REGLES SPECIFIQUES A CHAQUE CHAMPIONNAT
DIVISION 1 : 112 CLUBS**

.../...

Phase de qualification dite « saison régulière » :

- Péréquation sur la base des 112 Clubs.
- Appel d'une provision de 70% à régler pour le 16/04/202019.
- Versement de 70% aux Clubs créditeurs, ~~dans la limite des sommes reçues le 18/04/2019~~ après réception de la totalité des provisions.
- Appel du solde le 17/08/202019.
- Versement du solde après réception de la totalité des provisions ~~le 19/08/2019 selon l'état des encaissements.~~

.../...

Phase de maintien « Play Down » :

Péréquation sur la base des 56 Clubs.

.../...

DIVISION 2 : 34 POULES DE 4 CLUBS ET 1 POULE DE 5 CLUBS

~~A compter de 2017, l'équipe fédérale est incluse dans le calcul de la péréquation.~~

Nombre de joueurs et entraîneurs maximum pris en compte : 14 (base pour le 1^{er} appel)

Phase de qualification dite « saison régulière » :

Péréquation sur la base de l'ensemble des clubs engagés.

- Appel d'une provision de 50% à régler pour le 16/04/202019.
- Versement de 50% aux Clubs créditeurs après réception de la totalité des provisions, ~~dans la limite des sommes reçues, le 18/04/2019.~~
- Appel du solde le 05/07/ 202019.
- Versement du solde après réception de la totalité des provisions ~~le 07/07/2019, selon l'état des encaissements.~~

.../...

Phase de maintien « Play down »

Péréquation sur la base des 98 Clubs

- Appel réalisé selon le nombre de joueurs et entraîneurs déplacés dans la limite de 14 avec date butoir.
- Versement après réception de la totalité des provisions ~~dès le lendemain de la date butoir, selon l'état des encaissements.~~

DIVISION 3 : 4 POULES DE 34 CLUBS

.../...

Phase de qualification dite « saison régulière » :

- Péréquation sur la base de l'ensemble des clubs engagés.
- Appel d'une provision de 50% à régler pour le ~~16/04/2019~~09/09/2020.
- Versement de 50% aux Clubs créditeurs, après réception de la totalité des provisions dans la limite des sommes reçues, le 18/04/2019.
- Appel du solde le ~~05/07/2019~~05/11/2020.
- Versement du solde après réception de la totalité des provisions le 07/07/2019, selon l'état des encaissements.

Phase finale "Play Off" : "Phase ¼ et ½ finale" FINAL FOUR:

- Équilibre des charges de transport entre les ~~deux~~ quatre clubs s'opposant.
- Appel réalisé selon le nombre de joueurs et entraîneurs déplacés dans la limite de 14 avec date butoir
- Versement ~~dès le lendemain de la date butoir, selon l'état des encaissements.~~

.../...

RESPONSABLE FEDERAL CHARGE DES PEREQUATIONS

Alain MARCHI — FFBS « Péréquations »

Le Panache B5 A112

191 Boulevard de la Madeleine

06000 NICE

06 21 11 49 27 alain.marchi@ffbs.fr

Contact uniquement par ce téléphone et ce mail

IV. PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL

Exposé des motifs : reformulation de l'article 30 en ce qui concerne les conditions de licences pour la qualification en Division 1, Division 2 et Challenge de France.

ARTICLE 30 : DE LA QUALIFICATION

.../...

30.01.04 Les joueurs ou joueuses titulaires d'une nouvelle licence au sens de l'article 17.5.2 des règlements généraux de la fédération ne pourront participer aux rencontres des championnats de Division 1, Division 2 et/ou du Challenge de France d'une saison sportive donnée, que si leur licence leur a été délivrée avant le 31 mars de la saison sportive considérée s'agissant du Challenge de France et avant le 15 mai de la saison sportive considérée s'agissant des championnats de Division 1 ou Division 2.

.../...

30.08 Les infractions aux règles de qualification sont sanctionnées par une amende par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi qu'une défaite par pénalité pour le club fautif.
Les joueurs ou joueuses souhaitant évoluer en Division 1 et Division 2 doivent avoir pris leur licence (primo licencié) avant le 31/03 pour participer au Challenge de France Féminin et le 15/05 pour le championnat de l'année en cours, dans lequel son club participe.

V. PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL

Exposé des motifs :

- Suppression de la provision scorage pour le Challenge de France en Division 2 puisque les clubs n'y participent pas,
- Reformulation,
- Ajout des provisions scorage/statistique des compétitions jeunes,
- Ajout des conditions d'engagement en Interligues 12U

ANNEXE.1.02

CONDITIONS D'ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT

DIVISION 2

.../...

- ~~Montant de la provision scorage pour le Challenge de France : 1 chèque de 250 euros.~~

.../...

ANNEXE.1.04

CONDITIONS D'ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT

OPEN DE FRANCE MIXTE JEUNES 15U

.../...

- Présenter un ou plusieurs arbitres softball officiels, s'engageant à officier autant que nécessaire au titre du club et pour ladite compétition.
 - Le déplacement de l'arbitre sera à la charge ~~de son~~ club qu'il représente.

.../...

OPEN DE FRANCE MIXTE JEUNES 12U

.../...

- Montant du chèque de caution : 150 €
- Montant de la provision scorage/statistiques : 190 €

.../...

- Présenter un ou plusieurs arbitres softball officiels, s'engageant à officier autant que nécessaire au titre du club et pour ladite compétition.
 - Le déplacement de l'arbitre sera à la charge ~~de son~~ club qu'il représente.

.../...

ANNEXE.1.05

CONDITIONS D'ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT

INTERLIGUES 12U

- Montant de l'inscription : 150 €
- Montant du chèque de caution destiné à la commission fédérale jeunes : 150 €
- Montant de la provision scorage/statistiques : 1 chèque de 100 €

- Avoir un roster de 12 joueurs minimum et 30 maximum.

- Disposer parmi les encadrants de l'équipe de la ligue d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération (indiquer son nom):
 - titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - BEES 1 ou 2 baseball-softball,
 - BPJEPS APT avec UCC baseball – softball,
 - DEJEPS baseball-softball,
 - DESJEPS baseball-softball.
 - Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.

 - ou titulaire d'un diplôme sportif professionnel étranger équivalent.
(faire valoir l'équivalence par les services régionaux compétents de la DRJSCS).

 - ou titulaire d'un DFA, d'un DFE 1, d'un DFE 2 ou d'un DFE 3 (diplôme fédéral).
 - Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.

 - ou par mesure transitoire 2020, titulaire au minimum d'un DEF 1 (diplôme fédéral ancienne version).

- Présenter pour l'ensemble des rencontres de la compétition, un arbitre officiel de softball (ou AF1 baseball-softball), ne faisant pas partie de l'encadrement de l'équipe de la ligue régionale, et qui devra être présent lors de chaque regroupement.
 - Les frais de repas, hébergement et déplacement de l'arbitre seront à la charge de la ligue qu'il représente.
 - Les indemnités des arbitres déterminées par le barème fédéral seront payées à l'arbitre par la fédération.

- Présenter un scoreur officiel, diplômé, inscrit au cadre actif de la C.F.S.S, ne pouvant figurer à un autre titre sur les feuilles de match et de score, s'engageant à officier autant que nécessaire au titre de la ligue et pour ledit championnat.

VI. PROPOSITION DE MODIFICATION DE FORMULAIRES

Balles officielles softball 2020

 FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL	<i>Circulaire Sportive 2020/3</i>	
	BALLES OFFICIELLES SOFTBALL 2020	<i>Adoption : CD 01/02/2020</i> <i>Entrée en Vigueur : Février 2020</i>
<i>Tél : 01.44.68.89.30</i> <i>Fax : 01.44.68.96.00</i> <i>Email : contact@ffbs.fr</i>		1 Page

CHAMPIONNATS SENIOR (20 ans et plus) DE SOFTBALL

Balles de 12 pouces Yellow optic leather cover, COR.47

AD Star Baden	Champro	Covee Diamond 500 balle rapide	Decker	
Demarini	Diamond	Dudley	Mac Gregor	Miken
Mizuno	Pro Nine	Rawlings	Reebok	Trump
Wilson	Worth			

TEAMMATE FFS Balle recommandée par la fédération.

Miken Ultra non autorisée

OPEN DE FRANCE SOFTBALL JEUNES

- 18U : balle molle de 12 pouces,
- 15U : balle molle de 12 pouces,
- 12U : balle molle de 11 pouces.

Battes officielles Softball 2020

 FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL	<i>Circulaire Sportive 2020/4</i>	
	BATTES OFFICIELLES SOFTBALL 2020	<i>Adoption : CD 1^{er} février 2020</i> <i>Entrée en Vigueur : Février 2020</i>
<i>Tél : 01.44.68.89.30</i> <i>Fax : 01.44.68.96.00</i> <i>Email : contact@ffbs.fr</i>		1 Page

CHAMPIONNATS SENIOR (20 ans et plus) DE SOFTBALL

Les battes officielles sont celles reconnues par la WBSC dont la liste à jour intitulée « Liste officielle des battes de softball de la WBSC » est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.wbsc.org/fr/documents/search?search=&category=3>